

Renouvellement de la Charte Forestière des Chambaran

La Charte forestière repart pour 4 ans

Les quatre intercommunalités membres de la Charte forestière des Chambaran (Bièvre Isère Communauté, Porte de Drôme Ardèche, Saint Marcellin Vercors Isère communauté et Valence Romans Agglomération) ont acté le renouvellement de la Charte forestière des Chambaran pour sa troisième programmation.

Après un travail d'évaluation de la précédente programmation, une réflexion a été menée par les élus et l'ensemble des partenaires de la charte afin de proposer un nouveau programme d'actions pour les quatre ans à venir.

Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- **La conduite et la gouvernance de la charte forestière ;**
- **Le devenir des peuplements et les évolutions environnementales ;**
- **La gestion, la mobilisation et la valorisation de la ressource en bois ;**
- **La conciliation des usages et la connaissance de la filière forêt-bois.**

Ces axes de travail se déclinent en 13 objectifs permettant de répondre aux enjeux de développement durable. Citons par exemple la volonté de favoriser la préservation des sols et de la ressource en eau pour le volet environnement, l'amélioration de l'accès à la ressource forestière et la valorisation des bois pour le volet économique ou encore le développement des connaissances sur la filière et la conciliation des usages pour le volet social.

L'ensemble des informations concernant la nouvelle programmation de la charte forestière est disponible sur le site internet : <http://charteforestiere-chambaran.fr/html/>

Contact :

Anne-Cécile BAILLY, Animatrice de la Charte Forestière de Territoire Chambaran.

Tel. : 04 76 36 30 76 – 06 70 94 44 85 / Mail : ac.bailly@bievre-isere.com

53 route de Montfalcon, 38 940 ROYBON